

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/253 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DE CORSE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme ALIBERTINI Rose à M. ALESSANDRINI Alexandre
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI M. Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. ANGELINI Jean-Christophe à M. BIANCUCCI Jean
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée à M. SISCO Henri
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GORI Christiane à M. GALLETTI José

M. MARCHIONI François-Xavier à M. DOMINICI François
 Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme COLONNA Christine
 M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
 Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
 Mme RICCI-VERSINI Etiennette à Mme NATALI Anne-Marie
 Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria
 M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène, PROSPERI Rose-Marie, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de travail (ENT) de Corse.

TITULAIRE		
MONTANT TRANCHE FERME	MONTANT INTERMEDIAIRE	MONTANT MAXIMUM
Société InfoStance		
942 823,00 € HT (1127613,31 € TTC)	1 473 687,00 € HT (1 762 529,65 € TTC)	2 662 585,00 € HT (3 184 451,66 € TTC)

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 décembre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail de Corse

I - RAPPEL DU CONTEXTE

Dés 2008, la Collectivité Territoriale de Corse a lancé une dynamique en faveur du développement d'un Espace Numérique de Travail¹ Régional au bénéfice de l'ensemble des lycées et collèges de Corse. Le projet s'adresse ainsi à plus de 50 000 utilisateurs potentiels.

Ce projet d'ENT Régional s'inscrit dans une volonté commune exprimée par le Rectorat de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse :

1. Volonté de généralisation des ENT dans tous les établissements de l'île,
2. Volonté de faire des services et des usages numériques un facteur de la réussite scolaire,
3. Volonté d'ancrer l'usage numérique dans les pratiques d'enseignement.

L'ENT régional représente un projet stratégique dans le monde éducatif insulaire. Il est susceptible notamment :

- De conforter et enrichir le lien social entre l'école et la famille ;
- De moderniser le fonctionnement des établissements scolaires avec des outils favorisant la communication et le partage ;
- D'offrir un nouveau support à l'acte pédagogique et à l'accompagnement à la scolarité ;
- De valoriser les infrastructures et équipements TIC existants ;
- D'accélérer la diffusion et les usages des TIC ;
- D'améliorer l'attractivité et la compétitivité des territoires en généralisant la formation numérique des jeunes ;
- D'offrir un support à l'émergence de services innovants pour les collectivités et favoriser le développement de l'e-administration ;
- D'harmoniser et standardiser l'environnement numérique dans l'ensemble du parcours éducatif ;
- D'offrir l'environnement favorable pour lutter contre l'échec scolaire et ainsi favoriser le soutien scolaire.

¹ Un environnement numérique de travail ou "bureau virtuel" est constitué d'un ensemble homogène de services numériques : travail collaboratif, vie scolaire et étudiante, mise à disposition et gestion de ressources numériques... C'est en masquant la complexité technique, que le projet d'ENT permet aux utilisateurs de se concentrer sur les apports des TIC pour la pédagogie et l'organisation de l'établissement d'enseignement. L'ENT se positionne comme un projet fédérateur d'un ensemble de services en ligne, personnalisés et sécurisés, accessibles aux élèves et aux professeurs mais aussi aux autres membres de la communauté éducative, en particulier les parents.

C'est au printemps 2008 qu'une étude de faisabilité d'un ENT Régional était lancée afin d'accompagner le projet jusqu'à la notification du marché. En même temps se mettait en place un groupe de travail réunissant les représentants de la CTC et du Rectorat, de la Caisse des Dépôts et Consignations et un comité de pilotage présidé par le Recteur de l'Académie de Corse et le Conseiller Exécutif de Corse en charge des TIC.

Afin de préparer le lancement de l'opération le budget Primitif de l'année 2009 adopté par délibération n° 09/23 AC prévoyait au programme 15129 (dossier 0002 intitulé ENT) un montant de 2 550 000 € en AP et 600 000 € en CP.

II - PRESENTATION DU MARCHE DE MISE EN OEUVRE DE L'ENT REGIONAL

Les éléments constitutifs du marché ont été élaborés dans le cadre des travaux du groupe de travail. Ils ont été validés par le comité de Pilotage de l'étude le 18 novembre 2008 sur la base des principes suivants :

1) La mise en œuvre de l'ENT de Corse se fera en mode Application Service Provider (ASP)².

2) Le déploiement des services de l'ENT sur l'ensemble des établissements Lycées et Collèges publics et privés de l'île sera assuré par le prestataire qui prendra en charge à la fois : le déploiement technique et l'accompagnement du changement

Le prestataire assurera le fonctionnement de l'ENT sur la période du marché.

3) Le marché prévoit une durée totale de 5 ans et comprend une tranche ferme (3 ans) et des tranches conditionnelles (possible reconduction de 2 ans).

4) La tranche ferme comprend :

- les prestations de pilotage du projet,
- le cadrage général,
- l'intégration de la solution logicielle,
- le déploiement de l'ENT sur un premier groupe d'établissements,
- l'achat des droits d'usage.

5) Les tranches conditionnelles sont à bons de commande, elles concernent :

- Une deuxième et une troisième vagues de déploiement jusqu'à la généralisation de la solution,
- l'achat des droits d'usage et le fonctionnement courant pour 2 années supplémentaires
- éventuellement l'achat de prestations additionnelles (fonctionnalité, connecteur, formation supplémentaire par exemple)

6) L'opération globale a été estimée à 2 500 000 € HT.

² Le mode ASP signifie que l'application logicielle installée sur le système informatique du vendeur est accessible par l'utilisateur à travers un [navigateur Internet](#) ou grâce à un logiciel client fourni par le vendeur (source Wikipédia).

Le comité de Pilotage a par ailleurs souhaité le lancement du marché au plus tôt.

Lancement de la Procédure réception et analyse des offres.

Le marché s'intitule « Mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail de Corse ». Il a été passé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 12 juin 2009 aux publications, et fixait la date de remise des plis au 24 juillet 2009 (16 heures).

Vingt-quatre (24) dossiers ont été retirés par vingt-et-une (21) entreprises différentes.

À la date limite de remise des offres, deux (2) ont été remises sous forme matérialisée, et deux (2) ont été reçues par voie électronique. Les quatre offres correspondaient aux entreprises suivantes (par ordre d'arrivée) :

1. Société Infostance
2. Société Orange
3. Société Kosmos
4. Société SESIN

Le 30 juillet 2009 a eu lieu l'ouverture des plis lors d'une commission ad-hoc.

Des questions ont été adressées aux candidats le 17 septembre, avec une date de réponse fixée au 21 septembre à 12 h.

Avis de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres se réunissait une première fois le 8 octobre 2009 sur la base de l'analyse des offres réalisée par le groupe de travail technique. Elle notait dans son rapport : « *La commission, saisie d'un rapport hyper détaillé nécessitant une analyse technique fine et approfondie de ceux qui doivent y apporter un jugement considère qu'elle a besoin d'une note de synthèse et de clarification pour appréhender ce dossier dans tous ses aspects et prendre une décision éclairée.*

En conséquence, elle souhaite que cette note de synthèse soit fournie lors d'une prochaine commission et soit jointe aux éléments techniques. »

Sur la base des remarques du 8 octobre un nouveau rapport d'analyse était présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du 5 novembre 2009.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont examiné les documents qui lui étaient fournis avec une proposition de classement suivant les critères d'attribution indiqués à l'A.A.P.C :

- La valeur technique sur production d'un mémoire pondéré à 70 %
- Le prix pondéré à 30 %

Les variantes étaient autorisées et aucune option n'était prévue au CCTP.

Le classement proposé par l'analyse technique était le suivant.

- 1 - InfoStance - variante n° 3
- 2 - InfoStance - variante n° 2
- 3 - InfoStance - variante n° 1
- 4 - Infostance - offre de base
- 5 - Orange
- 6 - Kosmos
- 7 - Sesin

Le classement proposé par l'analyse des prix était le suivant :

- 1 - Orange
- 2 - InfoStance - offre de base
- 3 - InfoStance - variante n° 1
- 4 - InfoStance - variante n° 2
- 5 - Kosmos
- 6 - InfoStance - variante n° 3
- 7 - Sesin

Le classement final proposé dans l'analyse globale était le suivant :

- 1 - InfoStance - offre de base**
- 2 - InfoStance - variante n° 1**
- 3 - InfoStance - variante n° 2**
- 4 - Orange**
- 5 - InfoStance - variante n° 3**
- 6 - Kosmos**
- 7 - Sesin**

En application de l'article 53 du Code des Marchés Publics, et de l'article 6 du règlement de la consultation, l'entreprise classée première a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

III - PASSATION DU MARCHÉ

Le marché de mise en œuvre de l'ENT de Corse est passé avec la société InfoStance pour le montant suivant :

Tranche ferme : 942 823,00 € HT (1 127 613,31 € TTC)

Prix intermédiaire (avec toutes les tranches conditionnelles et le minimum des bons de commande) : **1 473 687,00 € HT (1 762 529,65 € TTC)**

Prix maximum (avec toutes les tranches conditionnelles et le maximum des bons de commande) : **2 662 585,00 € HT (3 184 451,66 € TTC)**

Le montant total maximum du marché s'élève à 2 662 585,00 € HT (3 184 451,66 € TTC).

IV - DELAI

Le délai d'exécution est de trois (3) ans à compter de la notification du marché.

V - ENGAGEMENT DU MARCHE

Les crédits sont inscrits au programme 15129 - dossier 0001 du Budget Primitif 2009 adopté par délibération de programme n° 09/23 AC prise par l'Assemblée de Corse en date du 9 mars 2009, pour un montant de **2 550 000 €**.

Des crédits supplémentaires seront inscrits au BP 2010 à hauteur du montant total maximum TTC du marché.

En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à la mise en œuvre de l'ENT de Corse.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer